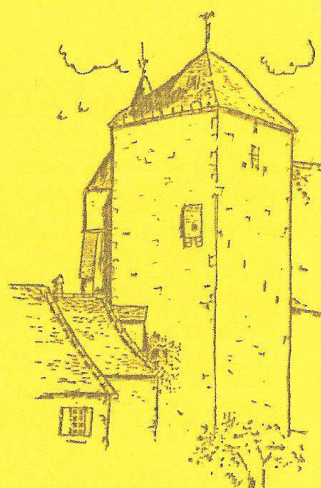


Du côté de Floirac...



Bulletin d'information très local

N° 41 Avril 2005

Amis lecteurs, voici le N°41 du journal de Floirac placé sous le signe du printemps. Nous vous y présentons diverses contributions - articles, nouvelles du village, photos, opinions, vie des Associations - qui font encore la preuve de sa vitalité et de son utilité. Nous espérons que sa lecture vous distraira et contribuera à renforcer les liens de notre communauté.



Le Cornouiller mâle en fleurs, ce mimosa du Causse.

Photo M. Daubet

POUR LA CONSERVATION DES CHEMINS RURAUX

Pour ceux qui s'en souviennent, jusqu'à il y a environ vingt ans, le causse de Floirac était un espace où l'on pouvait se promener librement avec - en général - l'accord tacite des propriétaires des parcelles. Les murettes étaient des éléments du paysage que l'on pouvait franchir par escalade ou par un saut de flanc et si, occasionnellement, elles servaient à retenir les moutons, elles n'étaient pas généralement perçues comme une défense des propriétés privées contre d'éventuels intrus.

Les choses ont changé, et l'on constate depuis vingt ans que les clôtures - grillages, barbelés, clôtures électriques - se multiplient. Si elles témoignent d'une reprise de l'activité sur le causse, soit agricole soit de chasses privées, elles n'ont pas l'intérêt paysager des murettes et empêchent ou au moins tendent à dissuader le public que nous sommes de s'aventurer hors des chemins et nous privent en grande partie de l'accès aux dolmens, caselles, lacs, gouffres, cloups, sources, ruines et points de vue qui font l'intérêt de notre Causse.

Pour les amateurs de promenade, il reste le recours aux quelques quatre vingt kilomètres de chemins ruraux que compte la commune. On peut cependant constater, lorsqu'on les emprunte pour circuler sur le causse, que le développement des clôtures autour des parcelles a souvent entraîné aussi leur pose en travers des chemins ou l'enclavement de portions de chemins dans les propriétés riveraines. On peut ainsi compter plus d'une **soixantaine de barrages** sur les chemins de la commune. La présence d'une clôture, ouvrante ou non, est intimidante pour le promeneur et peut être à tort interprétée comme une limite de propriété privée. Se pose, pour l'utilisateur potentiel du causse, qu'il soit piéton, chasseur ou promeneur, cycliste, cavalier, motocycliste ou automobiliste, la question de savoir distinguer sur le terrain ce qui est du domaine accessible au public de ce qui est privé et en principe inaccessible.

La réponse est simple et mérite d'être mieux connue : *hormis les voies communales (VC), en principe goudronnées, qui relèvent du domaine public de l'Etat, tous les chemins cadastrés sont des chemins ruraux, c'est-à-dire sont la propriété - privée - de la commune et sont tous affectés à l'usage du public, quelle que soit leur dénomination sur les cartes ou les plans cadastraux.*

Il s'agit, pour le plus grand nombre, de chemins matérialisés par une double murette, ou longeant une murette unique ou, plus rarement, simplement matérialisés au sol par des traces de passage. L'Association pour l'Animation et la Sauvegarde de Floirac s'est donné depuis plusieurs années pour tâche de débroussailler et d'entretenir le patrimoine des chemins ruraux et d'y baliser des itinéraires. (Pour mémoire, les itinéraires de Caillon - Chemin des Gaulois et de La Taillade - Pech Cayrou sont balisés en jaune et bleu, et ceux de Côte Courte et du tour de la plaine de Floirac sont balisés en jaune et rose).

Plus récemment, pour faciliter l'identification et l'utilisation du domaine ouvert au public, l'AASF a entrepris de baliser l'ensemble des chemins ruraux et d'y défricher au minimum un sentier piétonnier dans les parties laissées jusqu'à présent en friche. Les chemins et les obstacles qui les barrent sont (ou seront) balisés en jaune. Ceci concerne en priorité le réseau des *chemins piétonniers ou équestres inscrits en 1986 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée par la municipalité*. Un petit guide des itinéraires balisés de la commune est mis à disposition dans la vitrine au pied de la tour jouxtant l'église. Une carte générale des chemins ruraux, extraite du cadastre, y est affichée. En cas de doute sur le statut d'un chemin particulier, cette carte est la référence à consulter.

En pratique, pour le promeneur, cela signifie que les barrières ouvrantes que l'on rencontre sur les chemins ruraux peuvent être franchies (veiller à toutes fins utiles à les refermer derrière soi). De même, les clôtures fixes peuvent être enjambées ou escaladées, avec les précautions nécessaires, mais elles restreignent pratiquement le passage aux seuls piétons. Sur les

portions de chemins qui se trouvent enclavées à l'intérieur des clôtures des parcelles, l'utilisateur du chemin peut s'attendre à rencontrer du bétail en liberté en toutes saisons ou à croiser des chasseurs dans les parcelles de chasse réservée (en période d'ouverture). Une élémentaire prudence est de rigueur dans les deux cas.

Dans les conditions actuelles, si leur utilisation reste en grande partie possible, en tous cas aux plus hardis, il faut être conscient que la conservation des chemins est précaire. Ils peuvent en effet disparaître physiquement lorsqu'on les délaisse trop longtemps, par envahissement par la végétation et écroulement des murettes. D'où une manière de cercle vicieux observable sur le causse : les chemins barrés sont de moins en moins ou plus du tout fréquentés, la végétation y pousse faute de passage et d'entretien, le passage y devient impossible et ils se voient progressivement incorporés aux parcelles riveraines.

Pour que leur aliénation soit proscrite et que ce patrimoine commun soit préservé, il suffit qu'ils soient fréquentés, même de façon occasionnelle, par des promeneurs ou des riverains. En pratique, il faut pouvoir y passer, ce qui implique que les chemins impassables du fait de la végétation soient - au moins partiellement - défrichés. Mais cette tâche de défrichage progresse lentement car les volontaires pour l'effectuer restent en petit nombre, la longueur des chemins à entretenir s'accroît chaque année et la végétation (comme d'ailleurs les clôtures), persiste sournoisement à repousser.

Pour que le réseau de chemins ruraux soit conservé et demeure utilisable pour le plus grand nombre, il est donc important qu'il soit parcouru, et nous recommandons aux amateurs de promenades sur le causse de fréquenter les sentiers nouvellement aménagés sans être rebutés par les barrières, et aux plus volontaristes d'entre eux, de se munir pour leur promenade de gants et de sécateurs et d'élaguer au passage les repousses de végétation. Ils contribueront ainsi à maintenir ou à améliorer l'accessibilité des chemins et à assurer leur conservation dans le domaine communal.

Jean-Claude Kandel



Une portion du joli chemin de Mézels débroussaillé en mars dernier

Instituteurs et institutrices publics de Floirac au XXe siècle (avec peut-être quelques oublis) :

Ecole de garçons : Léon Pierre Planche./ Gaston Loublanchès./ Léon Bastardie/ M. Lacourt./ Antony Carrière./ Mme Téminidès (intérimaire)./ Mme Lavabre (réfugiée de l'Aisne)./ Mme Arnal (intérimaire)./ Mme Fournial (détachée)./ Antony Carrière./ Henri Courdès./ Mme Fournial
Ecole de filles : Angèle Lacaze. Zoé Laguarrigue. Marie-Germaine Saint Chamant. Marie-Louise Bertrand. Melle Grelet (remplaçante). Camille Chassaing. Marthe Jardel. Melle Loubens. Germaine Sudrie. Mme Fournial... **Ecole gémignée puis mixte :** Bertrand Chambaud. Lucienne Libet. Yvette Mielvaque. M. et Mme Pecheyrand. M. et Mme Germain. M. Bonnefont. Mme Rouquié. M. Ouvrieux. M. Destoumieux. Mme Pouget. M. Grassias. Mme Toulouse.



M. CARRIÈRE A.
Ecole des garçons - 1936



C. LACOURT et filles 1946

SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

par Michel Carrière

Au XXIII^e siècle, en Quercy, l'Eglise détient le quasi monopole de l'enseignement. On peut penser que c'est le curé ou le vicaire qui enseigne aux enfants les premiers rudiments de la lecture au cours de l'instruction religieuse. Cet enseignement est donné en latin, en français ou même en patois puisque, en 1721, l'évêque de Cahors fait paraître un catéchisme rédigé en dialecte local. Dans la même temps, les demoiselles des Ecoles chrétiennes se consacrent à l'éducation des jeunes filles et en 1725 il y a, à Floirac, une communauté des filles de la Providence de l'Ecole chrétienne. Par son testament en 1755, Catherine Vicary donne à la paroisse une maison et un jardin pour l'établissement d'une école de charité, mais cette donation est refusée par l'évêque. Il y a également à Floirac au XVIII^e siècle une école primaire dont nous ne savons rien si ce n'est qu'Antoine Labourdarie en est le régent de 1752 à 1764.

Pendant la période révolutionnaire, on assiste à une tentative de création d'un enseignement primaire laïque. Par décision du 14 février 1795, une école primaire est créée à Floirac pour les enfants de Mézels et de Floirac et, le 22 mai, Jean Linars y est nommé instituteur. Cette école admet 24 garçons. La rétribution du maître est de 12 francs par an mais six élèves indigents en sont dispensés. L'instituteur ne pouvant vivre de sa seule rétribution, cette école ne sera qu'éphémère et, en 1796, l'Administration du canton de Martel ne peut que constater l'échec des écoles primaires républicaines.

Durant tout le XIX^e siècle, la direction morale de l'enseignement primaire est liée aux idées religieuses et politiques du Gouvernement.

Avant 1848 :

- Le 1^{er} prairial An 9 (21.5.1801), le presbytère de Floirac est toujours utilisé en école primaire mais nous ne connaissons pas le nom de l'instituteur.
- En 1810, un certain Guillaume Causse, instituteur, habite Floirac mais est-il l'instituteur communal ? Le 21 février 1816, Bertrand Establi, « Instituteur », est témoin d'un mariage. Est-il lui aussi l'instituteur communal ? La loi du 29 février 1816 oblige les communes à créer et entretenir une école primaire. Le maître doit être titulaire d'un certificat de capacité et d'un certificat de bonne conduite du maire et du curé.
- En 1824, avec les Ultra-Royalistes, l'Eglise prend la direction morale de l'école : le maître ne peut exercer qu'avec l'accord de l'évêque ; il est soumis au contrôle du curé et il doit assurer la prière et l'enseignement du catéchisme.
- Le 24 avril 1833, Gédéon Brunet, instituteur, demeure à Floirac, mais est-il l'instituteur communal ? La loi du 28 juin 1833 donne aux communes les moyens de satisfaire à l'obligation d'avoir une école primaire. Le 18 août, la commune s'impose de 200 francs pour le traitement de l'instituteur en 1834. Il lui est alloué une indemnité de 30 francs pour fournir un local de classe et la rétribution mensuelle est fixée à 1,50 F pour les enfants qui apprennent à lire, à 2F pour lire et écrire et à

2,50F pour ceux qui désirent connaître en plus les rudiments de l'arithmétique. L'instituteur est tenu de recevoir gratuitement dix enfants de familles pauvres.

- *Le 7 décembre 1834, une circulaire du recteur de l'Académie de Cahors interdit l'usage de l'occitan (le patois) à l'école.*
- En 1835, « désirant avoir un instituteur communal attendu que la commune en est privée depuis longtemps », la Municipalité engage M. Joseph Auguste Fouilhac à obtenir le brevet de capacité et une nomination définitive. On lui procure deux tables de 10 pieds chacune, quatre bancs, une petite table avec tiroir fermant à clef, un tableau noir et quatre chaises. En 1836, Pierre Vitrac est un instituteur privé de Floirac. Les faibles moyens de la commune ne permettent pas de fournir en 1840 l'indemnité de logement à M. Fouilhac. Celui-ci achète un poêle pour la classe en 1844 et en demande le remboursement (30F) à la Municipalité.

Avec la Révolution de 1848, la conception républicaine de l'enseignement faillit triompher mais Thiers était prêt à donner l'enseignement primaire au clergé, d'où la loi Falloux de 1850 qui accentue les prérogatives de l'Eglise : instruction religieuse obligatoire, croix en évidence dans la salle de classe, prières avant et après la classe...

Cette année-là, le Conseil municipal est mis en demeure de s'occuper de l'instruction primaire car des plaintes ont été déposées contre l'instituteur, si bien qu'il demande sa révocation. Nous pensons qu'il s'agit de M. Fouilhac qui est toujours à Floirac en 1855, mais est-il encore instituteur communal ?

Pour l'année scolaire 1851/1852, le budget communal prévoit :

- Traitement de l'instituteur 200F
- Rétribution au taux unique de 1,50F = 234 F
- Supplément de traitement 166F
- Indemnité de logement 40F

Ecole de Filles

On ne sait quand a été fondée la première école privée de filles à Floirac. En 1851, M^{lle} Antoinette Vieilcazal, institutrice privée, demande un secours à la commune et s'engage à prendre gratuitement douze jeunes filles indigentes. Le Conseil municipal lui accorde 120 F et s'oblige à lui faire faire deux tables, trois bancs et un tableau noir. M^{lle} Vieilcazal se retire en 1852 et est remplacée par M^{lle} Louise Sagnes, agréée par le comité local. En 1853, le budget communal prévoit 100F pour son logement et son traitement. Le 9 septembre 1855, Marie Lacassagne fait donation à la commune d'une maison et d'un enclos au Ban de Gaubert pour l'établissement de religieuses institutrices. En 1859, on décide d'installer dans cette maison des religieuses de l'Ordre de Jésus de Vaylats qui sont autorisées à enseigner. On peut toutefois constater que deux religieuses de cet ordre, Victorine Lavaur et Léonie Bonafé, étaient déjà installées à Floirac en 1857 (2). En 1860, Sœur Victoire, (Marie Lavaur), est la supérieure du couvent. Monsieur Germanes est instituteur communal en 1856 et est remplacé par Léon Joseph Mazarguil en 1858.

L'école sur la place

Dans les années 1860, la Municipalité décide de vendre au plus offrant certains biens communaux ayant échappé au partage pour acheter une maison d'école, le local loué pour celle d'alors (inconnue) étant jugé insuffisant. Le 7 février 1862, la commune, avec l'autorisation impériale, achète donc pour 5000 francs *la maison de l'abbé Marbot (NDLR actuellement occupée par le Laquet)* afin d'y établir l'école des garçons. Elle vient d'être remise à neuf et l'abbé propose de la garnir gratuitement d'un mobilier d'école suffisant.

En 1866, l'école communale est peu fréquentée car l'instituteur, Léon Mazarguil, ne s'occupe pas des enfants. Des pétitions demandent son changement et, en février 1867, Jean Ernest Sourzat, 22 ans, est nommé à sa place.

Cette année 1867, Victor Duruy étend l'obligation d'une école primaire de filles aux communes de 500 habitants. La municipalité de Floirac considère que l'école tenue par trois religieuses des Filles de Jésus suffit amplement et demande que le Conseil départemental la dispense d'une école supplémentaire.

En 1868, Jean Lachière est nommé instituteur en remplacement de Jean Sourzat, décédé. En 1872, il est « *en butte aux tracasseries de toutes natures d'une coterie qui cherche par tous les moyens possibles à empêcher les enfants de fréquenter l'école...* », aussi abandonne-t-il l'école de Floirac. Il est remplacé par Adolphe Skétin. Le nombre croissant d'élèves oblige à un agrandissement de la salle de classe aux dépens du logement de l'instituteur.

En 1875, c'est Etienne Barbier qui est nommé instituteur public à Floirac. Son traitement est de 800 F et celui de l'institutrice, inconnue, est de 600 F. Trois élèves de Floirac, Barrière, Sarnel et Moles obtiennent en 1878 le *certificat d'études* qui a été organisé par la loi du 19 mars 1874.

Les lois de 1881 et 1882, sous l'impulsion de Jules Ferry, établissent l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. En 1881, l'école laïque de garçons accueille 52 élèves et l'école congréganiste de filles 51 élèves pour une population de 789 habitants. L'instituteur public est alors Jean Marcel Simon. Un décret de 1882 oblige les écoles à mettre en place des bataillons scolaires, c'est-à-dire de préparer les garçons à une formation militaire en vue de la « revanche », suite à la défaite de 1870. Pour cela, la Municipalité achète, en 1884, trente fusils scolaires en bois. Mais cette préparation sera vite abandonnée...

Léon Pierre Planche est nommé instituteur public à Floirac en 1884 et le restera jusqu'en 1912 ou 1915.

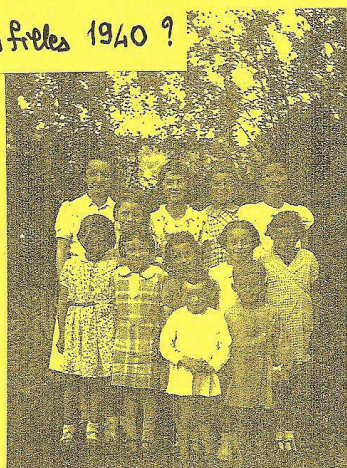
Par la loi du 18 juillet 1889, les instituteurs publics deviennent des fonctionnaires de l'Etat, payés par le Trésor Public. Cela représente une grosse décharge pour les petites communes. Malgré plusieurs revalorisations du traitement, une enquête de 1914 montrera que les instituteurs français sont parmi les plus mal payés d'Europe.

En 1886, l'école religieuse des filles est tenue par Mélanie Caudesaygues - Sœur Marie Estelle- aidée de Anna Boissy, Jeanne Delcols et Marie Nouals. En 1886, ces deux dernières auront été remplacées par Marie Chevalier et Adélaïde Salgues. A la demande de la Municipalité, Louis Tournié, maçon de Floirac, construit en 1891 un préau couvert à l'école des filles pour abriter les élèves en temps de pluie.

Le 4 juillet 1897, le préfet demande à la Municipalité de se prononcer sur l'opportunité de laïcisation de l'école de filles.

Le Conseil municipal demande de surseoir à cette laïcisation car « *la paix et la tranquillité politique de la commune... risqueraient d'être compromises pour longtemps.* ».

École des filles 1940 ?



Nous ne savons pas exactement quand a eu lieu cette laïcisation mais, en vue de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, une loi de juillet 1904 interdit tout enseignement congréganiste. Selon le registre du Bureau de bienfaisance de Floirac, l'établissement congréganiste des Filles de Jésus de Vaylats aurait été fermé par arrêté du 1^{er} juillet 1904 ; pourtant il semblerait qu'en 1902, Angèle Lacaze, institutrice publique de Floirac, exerçait déjà dans ces locaux.

L'école libre de Floirac sera réouverte après la construction des nouveaux bâtiments à laquelle participe une bonne partie des habitants de la commune. A ce moment-là, l'école libre sera dirigée par Sœur Marie (Christine Cubaynes) assistée de M^{lle} Adélaïde Salgues, enseignante libre.

Le Conseil municipal, ayant noté l'insuffisance de l'école des garçons, achète, le 6 novembre 1911, afin d'agrandir la classe, l'immeuble Cellié qui confronte l'école. Ces travaux ne se font pas et la maison Cellié qui est en mauvais état est simplement démolie ce qui oblige à rebâtir le pignon de la maison d'école. En 1932, la municipalité, désireuse de construire un groupe scolaire, achète le terrain de François Delcayre à la Croix Teulière et un projet d'école est établi. Mais il sera abandonné en 1939. Ce projet de construction d'une école à deux classes reprend forme en 1954 et la nouvelle école sera réceptionnée en 1958. Dans ce nouveau bâtiment, une école gémisée à deux classes atteint un maximum de 35 élèves en 1968, suite à la fermeture de l'Ecole libre en 1964.

Devant la baisse régulière des effectifs intervient dans un premier temps la création d'une seule classe mixte en 1981, puis la fermeture définitive de l'école primaire publique de Floirac en 1986.

Floirac L'école de l'énergie

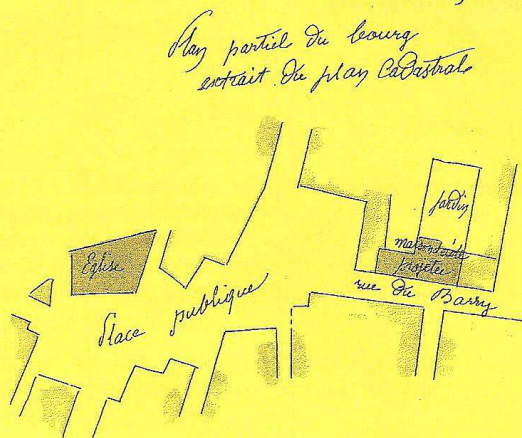
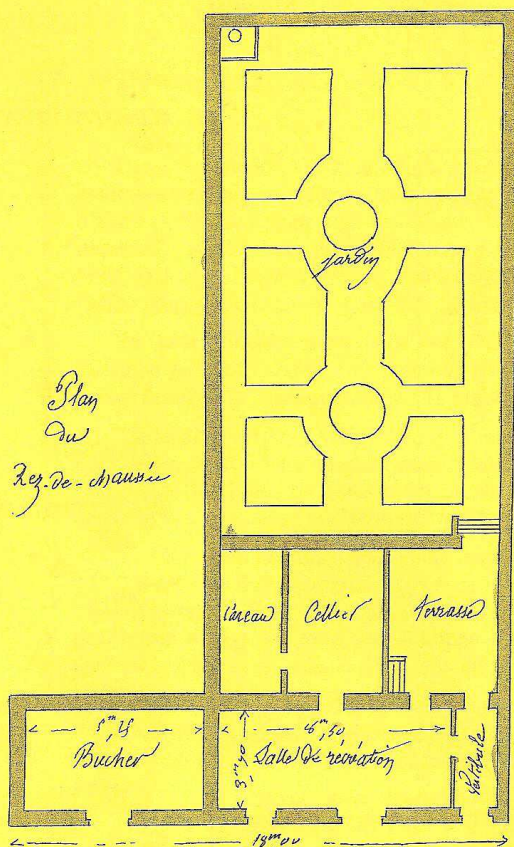
1985

*Un sursaut
avant la
fin...*

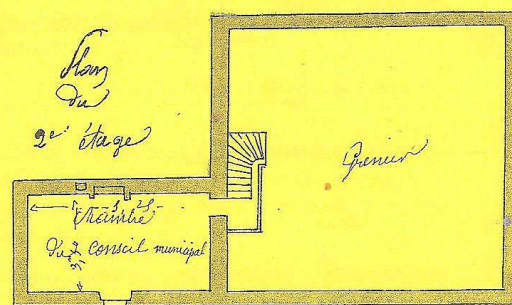
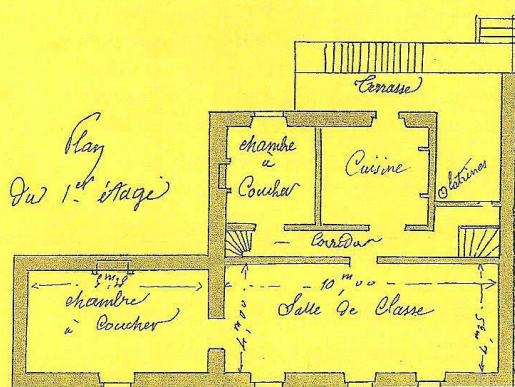
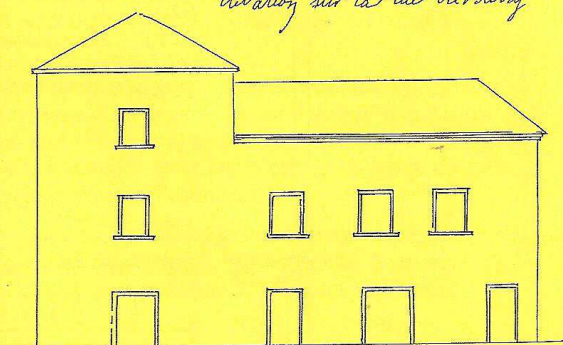


1^{er} MARS

Voilà presque un an, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie et l'Éducation nationale organisaient un concours national auquel étaient conviées à participer toutes les écoles. But d'une telle opération : expliquer ce qu'était l'énergie, raconter son histoire et ses divers modes d'utilisation. L'unique classe de Floirac obtint, au plan national, la quatrième place et la toute première place régionale. La maîtresse, Mme Toulouse; le maire, M. René Alagnoux, et tous les parents d'élèves ont participé avec les enfants à cette initiative en bricolant et en reconstituant divers modèles réduits expliquant comment est créée l'énergie.



Vue sur la rue de Barry



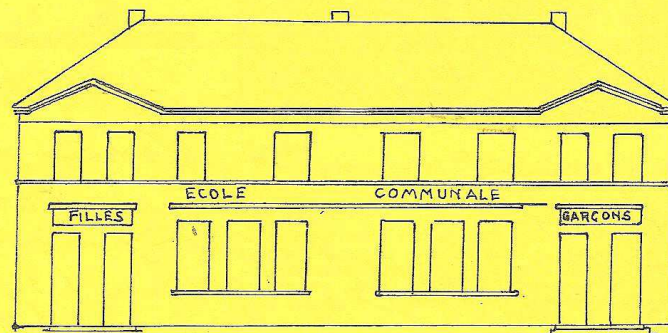
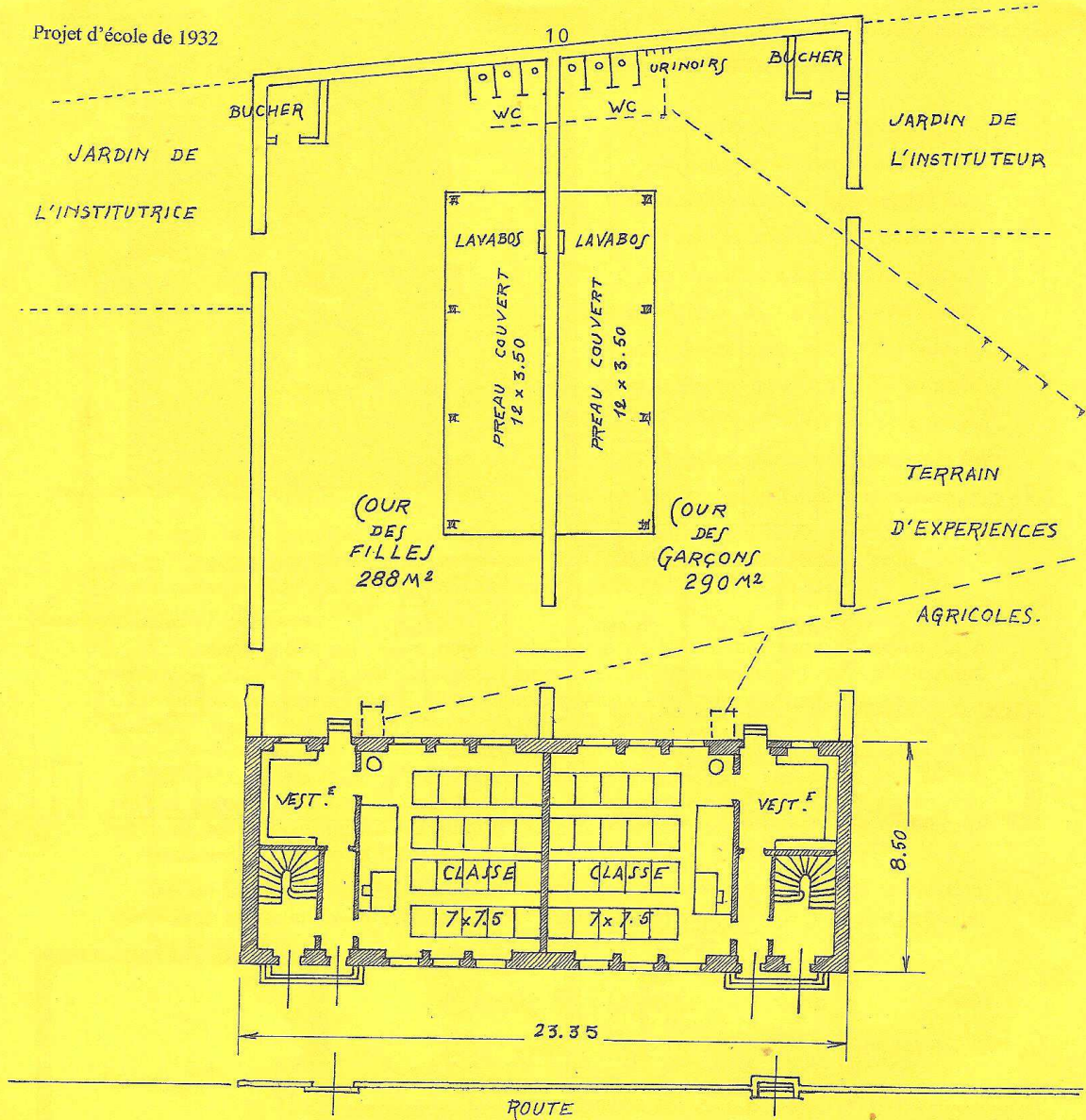
Echelle de 0m à 10m - 1/1000

Vu à Floriac
le 24 juin 1861
Le Maire. *A. Marbot*

Projet d'une maison d'école
à Floriac

Dressé par l'architecte descripteur
de Guerdan, Roumagne
à Floriac le 24 juin 1861
A. Darmon

Projet d'école de 1932



Redevance Télé... ce qui va changer !

Une Info de Claire Granouillac

*En 2005, la redevance Télé change de forme.
Elle devient exigible avec la taxe d'habitation.*

Dès la fin de cette année, la redevance télé sera exigible pour les particuliers dans le même formulaire que la taxe d'habitation. Le formulaire de taxe d'habitation que nous avons l'habitude de recevoir sera modifié et comportera deux volets, l'un relatif à la taxe d'habitation, le second, de couleur différente, à la redevance. Par contre ces deux impôts devront être payés en même temps par un seul titre interbancaire de paiement ;

Le principe

Dorénavant, l'Etat part du principe que tout particulier est présumé disposer d'un appareil de télévision (qu'il en soit propriétaire ou non). S'il n'en détient pas, c'est à lui de le préciser dans sa prochaine déclaration de revenus en cochant la case correspondante.

Autre grand changement : une seule redevance sera exigée par foyer fiscal, même si le particulier dispose de résidences secondaires, toutes équipées de télévisions.

Qui sera exonéré ?

Grâce à ce dispositif, un million de nouveaux foyers seront dispensés du paiement de la redevance.

Vont désormais bénéficier de l'exonération :

- Les étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents
- Les R.M.istes
- Les titulaires de l'allocation supplémentaire versée par le fonds de Solidarité Vieillesse ou le Fonds Spécial d'Invalidité.
- Les titulaires de l'Allocation pour Adultes Handicapés, les personnes âgées de plus de 60 ans, les veuves et les veufs quel que soit leur âge et les contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence.

Toutes ces personnes devant avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 7165 € pour 2004.

Quel est le montant de la redevance tété ?

Le taux sera arrondi au franc inférieur.

Que l'on possède un poste couleur ou un poste en noir et blanc, pour la France métropolitaine, le montant sera **de 116 € au lieu de 116,50 €**, pour les départements d'outre-mer il sera **de 74 € au lieu de 74,31 €**.

La date limite de paiement sera alignée sur celle de la taxe d'habitation (du 15 novembre au 15 décembre 2005) et le principe du paiement à l'avance maintenu.

Bon à savoir

Les personnes qui ont précédemment « oublié » de déclarer leur poste de télévision seront, dès l'an prochain, considérées comme possédant déjà un récepteur. Si elles ne cochent pas la case disant qu'elles n'en possèdent pas, elles rentreront naturellement dans le quota des Français imposables qui ne seront pas contrôlés par les agents de recouvrement.

La redevance est due, quelle que soit l'utilisation de l'appareil de télévision, même s'il ne sert qu'à regarder des cassettes ou des cédéroms.

Les personnes qui, à cause du nouveau dispositif, perdent le bénéfice de l'exonération, voient le dispositif antérieur maintenu en 2005 et, sous certaines conditions, en 2006 et 2007.

Si le contribuable a opté pour le prélèvement mensuel de la taxe d'habitation, cette option pourra s'appliquer à la redevance.

C.G.

LE RHUM LE RHUM LE RHUM

.....

Qu'il soit blanc, ambré ou noir le rhum est l'alcool qui a le plus de succès dans le monde.

Comme nous le savons, le rhum est obtenu par fermentation puis distillation du jus de canne à sucre.

C'est en 1493 que Colomb introduit ce « roseau » à Saint-Domingue.

La canne se répand sur toutes les îles de la Caraïbe, qu'elles soient colonisées par les Français, les Anglais ou les Espagnols.



Ce sont les esclaves africains qui firent probablement le premier jus de canne fermenté...

Mais en 1694, le Père Jean-Baptiste Labat, dominicain ingénieur, bâtisseur, baroudeur et écrivain, construit un alambic et là s'ouvre l'ère de l'alcool.

La production française arrive de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Les autres principales régions productrices sont : les Barbades, la Jamaïque, Cuba et Porto Rico.

La canne demeure le fleuron des îles : si le

sucré s'est effacé, son compère le rhum n'a fait que croître.

Des usines modernes ont remplacé les premières chaudières inventées par le Père Labat. Une tonne de cannes donne 115kg de sucre et 35kg de mélasse, qui elle-même peut fournir 7 litres d'alcool.

Aux Antilles françaises, les « rhumiers » font volontiers vieillir une partie du rhum agricole en fûts de chêne pendant au moins 3 ans ce qui donne un excellent alcool.

Le rhum blanc agricole constitue la base du ti-punch, boisson nationale des Antilles, un mythe !



Ti-punch

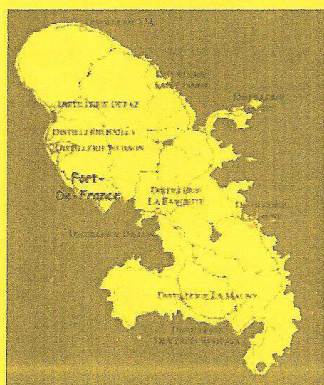
Surtout pas de glaçon, le rhum doit être bien frappé, dans un verre type gobelet, sur un fond de sirop de canne. Puis vous ajoutez un gros dé de citron vert que vous pincerez entre vos doigts avant de le glisser dans le verre.



Le planteur

On devrait mélanger en parts égales rhum vieux et rhum blanc pour la base de ce cocktail. Beaucoup préfèrent du seul rhum blanc, à vous le libre choix. Ajoutez jus d'orange, ananas et pamplemousse ainsi qu'un peu de citron vert avec un brin de vanille ou une pincée de cannelle. Evitez de mettre trop de sirop de sucre de canne pour garder le désaltérant du cocktail. Cette boisson se prépare dans un grand verre sur de la glace pilée.

Le rhum agricole brun ne l'oubliez pas dans la préparation de vos cakes, pensez aux bananes flambées, à une génoise au chocolat, un gâteau de coco, à la tarte meringuée à l'ananas, aux crêpes, sans oublier le baba, un régal !



Distilleries de la Martinique

Ce circuit propose de découvrir 11 distilleries. Pour les amateurs, il est recommandé de consacrer une journée à celles du Sud et une autre à celles du Nord. Les récoltes se font de janvier à juin, période pendant laquelle fonctionnent les distilleries. Souvent situées sur des sites superbes, ces dernières offrent à la dégustation les produits savoureux de leur long savoir-faire.

Sources guides Gallimard et encyclopédie Microsoft

Le baba au rhum

Pour la pâte : 250g de farine, 125g de beurre mou, 4 œufs, un cube de levure de boulangerie, 1 c. à soupe de sucre en poudre, 1 c. à café de sel fin.

Pour le sirop : 350g de sucre semoule, 1 gousse de vanille, 10cl de rhum vieux, 50cl d'eau.

Versez la levure et le sucre dans un grand verre, délayez avec 4 c. à soupe d'eau tiède. Laissez gonfler 1 h jusqu'à ce que la préparation triple de volume. Ce sera le levain.

Versez la farine dans une terrine, creusez une fontaine, ajoutez le levain, le sel et 2 œufs. Pétrissez puis ajoutez les 2 œufs restants. Travaillez la pâte jusqu'à ce qu'elle se détache des bords. Laissez lever 40mn. Incorporez le beurre mou et pétrissez encore la pâte. Versez dans un moule en couronne beurré. Laissez gonfler 2h. Préchauffez le four th.6/200°. Enfournerez le baba, laissez le cuire 25mn. Démoulez-le sur une grille. Préparez le sirop. Faites bouillir l'eau, la vanille et le sucre. Laissez tiédir et ajoutez le rhum. Placez le baba dans un plat creux et imbibe-le du sirop. Servez votre baba orné de crème fouettée et de fruits de saison.



Chantal Lyautey

RUBRIQUE à BRAC

Carnet de Floirac

Décès

M. André LOISEAU

Est décédé le 18 décembre 2004 à 88 ans
Dépôt de l'urne le 7 janvier 2005 à Floirac

Mme Louise DESPREZ,

sœur de Mme Lavergne

est décédée le 30 décembre 2004 à 85 ans
Offices religieux et inhumation à Floirac
le 3 janvier 2005

Mme Martha LABROE

Est décédée le 3 janvier 2005 à 81 ans
Offices religieux et inhumation à Floirac
le 6 janvier 2005

Mme Paula LAVERGNE

Est décédée le 11 janvier à 82 ans
Offices religieux et inhumation à Floirac
le 14 janvier 2005

Naissances

Lyssandra Lapouge-Bouet

Petit-fils de Maurice et Annie Bouet
Est né le 2 janvier 2005-04-16
chez Patricia Bouet et Thomas Lapouge

Antonin Crouzet

Petit-fils de Pierre et Bouet
Est né le 3 avril 2005-04-20
chez Christiana et Patrick Crouzet

Maria Daubet

Petite-fille de Michel et Anna Maria Daubet
Est née le 4 avril 2005
chez Valérie et François Daubet

Mariage

François Daubet et Isabelle Courjal
Le 16 avril 2005

Petites Annonces

A vendre :

Un puzzle 1025 pièces n'ayant jamais servi.
Modèle Le loup. 20 € à débattre chez G. Porcherel
heures des repas 0565320573.

2 pulls over Bergère de France faits main. Très
chauds pour les montagnes. Tout neufs, jamais
portés pour cause de coloris incompatibles avec
mon teint. 30 € les deux. 0565320573

A vendre chez Gerfault le Pourquoi pas ?

- -1 lit une pers. Très bon état en pin +
sommier à lattes 80 €
- Barres de galerie à gouttière +barres
pour skis : 30 €
- Caméscope Sony Handy Cam 6 ans
100€

A vendre. Cause dble usage. prix sacrif. 50 €.
Une tondeuse électrique, bon état, câble 41 cm.
S'adresser au 05 65 32 47 33

Habitant proche banlieue sud Paris et résidant
pour les vacances d'été à Floirac, je souhaiterais
faire transporter des cartons (livres et jouets pour
bibliothèque de Floirac) contre petite rémunération.
Mme Martine Sylvos Tél. 01 46 38 18 83

Vends caméra super 8 sonore Yashica et
projecteur super 8 sonore Eumig. 150 € le tout
Tél : 05 65 32 48 86

Courrier

Débroussaillage du 26 février 2005

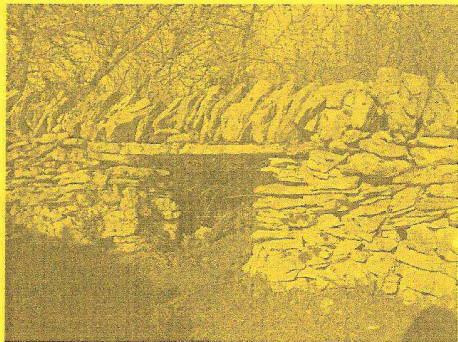
C'est par une très belle journée, froide et
ensoleillée, que les débroussaillieurs se sont
retrouvés sur le chemin de Camp Saint-Peyre à
Mézels (chemin inscrit au PIPPR) avec leurs
instruments divers, débroussaillieuses, sécateurs et
tronçonneuses.

Il y avait Charles, Jean-Claude, Marie-France,
Geneviève, Jean-Claude de Manen, Suzan et
Merrick de Vaylats, Fanfan, Jean, et Dominique.
Frédéric est venu se joindre à l'équipe en cours de
journée, accompagné de Léo et Lorient.

Au fur et à mesure que le travail avançait, les
anoraks, gros pulls et vestes ont été abandonnés sur
les murettes, le travail et les feux ont vite réchauffé
l'atmosphère.

Au moment du pique-nique, Marie-Noëlle de
Manen et Jean-Pierre nous ont rejoints pour
déguster les cuisses de poulet habilement grillées
par Charles. Tout y était : pâté, cakes salés,
fromage, gâteau au chocolat, meringues, vin, sans

oublier le café préparé par Anne-Marie qui, grippée, n'a pu nous rejoindre. Au cours de l'après-midi, nous avons reçu la visite des Bolo, des Sevestre, des De Vandoeuvre, venus découvrir ce chemin et encourager l'équipe au travail.



Passage à motons dans un muret



Deux cents mètres ont été défrichés au cours de la journée, qui s'ajoutent aux 200 mètres déjà parcourus au précédent débroussaillage.

Débroussaillage du 19 mars 2005

C'est par une autre très belle journée, mais cette fois-ci chaude et ensoleillée, que les débroussaillieurs ont continué à défricher le même chemin de Camp Saint-Peyre à Mézels. Jacques, Bernard, Gil, Marcel et Mary sont venus compléter la précédente équipe. A cause de la forte chaleur, il n'a pas été question de faire brûler les tas de bois, rangés sur les côtés du chemin, et les bouteilles d'eau ont dû être déposées tout au long du parcours pour permettre d'étancher la grande soif des participants. 200 mètres ont encore été défrichés ce jour-là ; il en restera une centaine à faire pour le prochain débroussaillage.

Ce chemin est magnifique, nous vous recommandons fortement de venir le découvrir à votre tour !

Dominique kandel

Les Associations

A.A.S.F.

Dans sa dernière réunion de bureau, l'AASF a tracé les grandes lignes d'un programme qui devra être confirmé lors de l'assemblée générale prévue le **30 avril prochain à 11h Salle de la mairie**. (Renouvellement du bureau ; Bilan moral et financier ; projets en cours et à venir)

Pensez à régler vos cotisations si vous ne l'avez déjà fait.

Dores et déjà, un concert : « Mélodies d'Europe et Aïes de Concert », est organisé le 24 avril 2005 au Cantou, avec de tous jeunes talents à soutenir et à applaudir : Virginia Verrat, mezzo-soprano ; Emilia Seruadinas, piano ; Dominique Monestie, clarinette ; Bertrand Beau, accordéon.

Le jour du pain, dont l'organisation est à présent très lourde, est reporté pour cette année à Juin 2006. L'exposition d'été à la chapelle du Barry sera maintenue et son thème devra être confirmé en AG.

Notre Association est réceptive à toutes les propositions nouvelles pour l'animation et la sauvegarde de Floirac et accueille de grands cœur les renforts et les bonnes volontés.

Anne-Marie Daubet

Derniers messages reçus concernant le site de Floirac sur Internet

<http://perso.wanadoo.fr/floirac/>

« Votre site est vraiment très beau et mérite qu'on s'y attarde ! »

« Enfin un site sur Floirac, du bonheur en somme. Mais voilà on en veut toujours plus... et ce petit chemin pourquoi n'est-il pas en photos, pourquoi pas de photos des personnages de ce village qui marquent mon enfance ? A vouloir communiquer toujours plus, il faudra se méfier d'un afflux intempestif de touristes. Continuez s'il vous plaît !!! »

« Sympa le site de Floirac ! »

« Merci beaucoup pour ce joli site. Cela fait du bien lorsqu'on est loin de son village natal et que l'on a peu l'occasion d'y retourner, d'avoir la possibilité de recevoir de ses nouvelles !!! »

« Tombé par hasard sur le site de floirac, j'ai eu plaisir à revoir des images du Lot et de la Dordogne.

Amitié à tous... » « Bravo pour votre site »